



# Cahier des charges des Stands

<b>INFORMATION</b>	<b>2</b>
<b>EMPLACEMENT</b>	<b>2</b>
Implantation	
Parking	
Accès à l'eau	
<b>TARIFS - pour le site du FESTIVAL et pour le site du CAMPING</b>	<b>2, 3</b>
<b>STANDS</b>	<b>3, 4</b>
Décoration	
Matériel	
Barnum	
Gestion des déchets	
Hygiène	
<b>DATES &amp; HEURES</b>	<b>4, 5, 6</b>
Inscription	
Résultat des sélections	
Validation de votre emplacement	
Accueil des stands	
Mise en place du stand	
Jours de Festival : les 25, 26 et 27 Juillet 2019	
Horaires d'approvisionnement des stands	
Horaires d'ouverture et de fermeture des stands	
Démontage	
<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>6</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>	<b>6</b>
Extincteur	
Cuisson et source de chaleur	
Stock de gaz	
<b>ELECTRICITÉ</b>	<b>7</b>
Sécurité électrique	
<b>RESTRICTIONS</b>	<b>7</b>
<b>RESPECT DU RÈGLEMENT</b>	<b>7, 8</b>
<b>AIDE</b>	<b>8</b>

## Information

Vous serez une soixantaine d'exposants répartis dans un village dont une quinzaine de stands alimentaires. Un éclairage global des allées sera présent mais il est bienvenu d'apporter un peu de chaleur dans votre stand. Si vous avez des propositions pour rendre ce village le plus agréable possible n'hésitez pas à nous en faire part. La jauge journalière maximale prévisionnelle attendue est de 10 000 festivaliers.

## Emplacements

### Implantation

L'implantation sur le site sera définie lors de la réception totale du tarif applicable.

### Parking

Aucun véhicule n'est admis sur le site pendant les horaires d'ouverture du Festival (hormis les food-trucks), des plages horaires seront définies chaque matin des jours de Festival.

Les véhicules devront être stationnés sur le Parking réservé aux exposants.

Pour garantir un accueil à tous et un bon fonctionnement de cet espace, merci de respecter les emplacements de stationnements désignés.

### Accès à l'eau

Des points d'eau réservés aux exposants seront répartis dans les zones techniques des stands.

Aucun stand ne pourra (compte tenu de la faible capacité d'évacuation des eaux usées du site) bénéficier d'une arrivée d'eau privative.

Zone de plonge et de nettoyage du matériel : afin d'éviter la pollution des sols et l'apparition de mares nous envisageons de créer une plonge commune évacuant les eaux sales dans une fosse d'eaux noires.

## Tarifs emplacements sur le site du festival (effectifs pour toute la durée du festival)

Type de stand	Dimensions (en mètres)	Tarif TTC (Tva 20% incluse)	INCLUS avec le stand
Stand de restauration (6m)	6 x 3	2 880 €	5 Pass + 5 places camping
Stand de restauration (3m)	3 x 3	1 800 €	3 Pass + 3 places camping
Stand glaces / crêpes	3 x 3	1 440 €	3 Pass + 3 places camping
Food truck	-	1 440 €	3 Pass + 3 places camping
Stand artisanat / vêtements (6m)	6 x 3	1 200 €	3 Pass + 3 places camping
Stand artisanat / vêtements (3m)	3 x 3	720 €	2 Pass + 2 places camping
Stand disques (uniquement disques)	3 x 3	360 €	1 Pass + 1 place camping

## Tarifs emplacements sur le site du camping (effectifs pour toute la durée du festival)

Type de stand	Dimensions <i>(en mètres)</i>	Tarif TTC <i>(Tva 20% incluse)</i>	INCLUS avec le stand
Stand de restauration (6m)	6 x 3	1 440 €	5 places camping
Stand de restauration (3m)	3 x 3	900 €	3 places camping
Stand glaces / crêpes	3 x 3	720 €	3 places camping
Food truck	-	720 €	3 places camping
Stand artisanat / vêtements	6 x 3	600 €	3 places camping
Stand artisanat / vêtements	3 x 3	360 €	2 places camping

### Conditions de réservation :

Versement de l'acompte de 50% à la commande et versement du solde à l'arrivée sur le site. Pour une charge électrique supérieure au standard défini, un surcoût sera appliqué, voir > Électricité  
 Dépôt d'un chèque de caution de 500 € (à remettre avec l'acompte, par chèque séparé et non encaissé).

### Nombre de personnes :

Un nombre de pass limité est distribué à chaque type de stand suivant le tableau tarifs. Toute personne supplémentaire devra être justifiée et s'acquitter d'un supplément de 50€ par personnes.

### LA CAUTION

La caution ne sera pas restituée dans les cas suivants :

- Présence d'ordures ménagères et d'encombrants sur le stand ou ses abords
- Non-respect des consignes de gestion et réduction des déchets
- Emplacement avec sol souillé ou insalubre
- Détérioration ou mauvais état du barnum qui aurait été remis par l'organisation
- Non-respect du parcours balisé et des règles d'usage du site (horaires de livraisons)
- Départ sans constat à l'état des lieux

## Stands

### Décoration

Dans le cadre d'une harmonisation de la scénographie du festival, votre stand se devra d'avoir une décoration correspondant aux couleurs du festival tels que présentes sur l'affiche. L'habillage et la lumière devront donner à votre stand un aspect attractif.

### Matériel

Vous devrez être équipé de :

- > un barnum de la largeur de votre emplacement maximum et aux normes en vigueur (exigence de niveau de réaction au feu)
- > l'équipement intérieur dont vous avez besoin (les équipements électriques doivent être NF ou CE, et seront vérifiés sur site)

- > prolongateurs électriques équipés de prise de courant NF (section de câble 3G2.5) de 40m minimum.
- > un extincteur (voir chapitre Sécurité incendie)

## Barnum

Les exposants utilisant des tentes ou des barnums pour protéger leur stand devront fournir, au moment de leur inscription, le certificat de conformité et le PV de classement de réaction au feu de leur équipement.

**Aucun stand accessible au public ne sera autorisé en l'absence de ces documents.**

Si vous n'êtes pas en capacité d'installer un équipement conforme l'organisation pourra vous proposer la location d'un stand aux normes installé par un prestataire partenaire sur demande.

Les barnums devront être fixés au sol

## Gestion des déchets

Afin d'inscrire le festival dans une démarche de développement durable, les couverts et contenants bio dégradables doivent être privilégiés. Le preneur devra détailler le type de déchets produits sur son stand et estimer leurs volumes (Alimentaire et compostable, Carton et papier, Verre, Huiles, emballages recyclables).

Le preneur occupant s'engagera à maintenir et à rendre les espaces mis à disposition dans le plus parfait état d'entretien et de propreté et devra prendre toutes les mesures nécessaires pour gérer ses propres déchets ainsi que ceux éventuellement générés par ses clients dans un périmètre de cinq mètres autour de son emplacement.

Sur le reste du périmètre géographique, le Festival prendra à sa charge le nettoyage.

Le preneur se verra indiquer à son arrivée les moyens de collecte mis à disposition et la marche à suivre pour l'évacuation des déchets.

S'il est constaté par les services du Festival que l'occupant n'a pas respecté les obligations d'entretien et d'évacuation des déchets précitées, une pénalité de 68 euros lui sera automatiquement appliquée. Le non-respect de ces consignes pourra entraîner une mise en demeure pouvant mener à l'expulsion du preneur et la perte de sa caution.

Tout dommage éventuel causé à l'espace public par l'occupant et qui serait constaté par les services du Festival, fera l'objet d'une remise en l'état initial par le Festival, aux frais de l'occupant.

## Hygiène

Le Bagnols Reggae Festival se doit de présenter une hygiène irréprochable. C'est pourquoi les candidats doivent fournir une attestation de mise aux normes d'hygiène ou le dernier contrôle en date.

Ainsi, les denrées alimentaires fournies seront à tout moment conformes à la législation en vigueur en ce qui concerne la préparation, le conditionnement, l'étiquetage le stockage et le transport.

Les températures maximales de stockage et de transport seront à tout moment au plus celles requises par la législation en vigueur. Les livraisons et mises en vente seront effectuées conformément aux exigences des normes fixées par le décret du 1er juillet 2008 (ATP) dans les véhicules agréés. Les produits seront conformes aux spécificités techniques existantes et mises à jour du GEM/RCN ou s'il y a lieu aux règles de bonnes pratiques approuvées par le DGCCRF et aux services vétérinaires.

## Dates & Heures

### Inscription

Vous avez reçu ce document par suite du contact que vous avez eu avec le Festival qui vous a intégré dans la liste des candidatures. Pour donner suite à ce document, si vous ne souhaitez plus candidater au Bagnols Reggae Festival, veuillez envoyer un mail à : [stand@bagnols-reggae-festival.com](mailto:stand@bagnols-reggae-festival.com)

### Résultats des sélections

Vous aurez le résultat au plus tard le 14 juin 2019.

### Validation de votre emplacement

**Le 28 juin 2019 au plus tard, vous devrez vous être acquitté de 50 % de la somme due et de l'envoi de votre chèque de caution (non encaissé) par courrier à :**

**BAZAR MUSIQUES  
211 avenue Jean Jaurès  
75019 Paris**

Tout manquement annulera votre emplacement, qui sera remplacé par un stand figurant sur une liste d'attente.

### Accueil des stands

La régie stand sera ouverte aux horaires suivants :

Mercredi 24 juillet 2019 : 9h00 - 18h00  
Jeudi 25 juillet 2019 : 9h00 - 13h00  
Vendredi 26 juillet 2019 : 9h00 - 13h00  
Samedi 27 juillet 2019 : 9h00 - 13h00  
Dimanche 28 juillet 2019 : 9h00 - 13h00

Rendez-vous à la maison du festival où vous trouverez la régie stands afin de régler les formalités administratives :

- Enregistrement dans les effectifs du Festival
- Signature commune du contrat (munissez-vous de votre contrat et d'une pièce d'identité)
- Paiement patente
- Récupération des badges personnels (dans la limite du nombre de pass définis)
- Récupération du badge véhicule (autocollant parking)
- Récupération des documents
- Transmission des documents du Festival (protocole sécurité, parking, déchets etc...)

Accompagné d'un représentant des stands vous serez guidé à votre emplacement où vous seront indiqués toutes les informations nécessaires :

- Raccordement électrique
- Points d'accès à l'eau
- Commodités

### Mise en place du stand

Les stands pourront être montés et aménagés le mercredi 24 juillet 2019 de 10h00 à 18h00.

Lors du montage un état des lieux sera effectué par la régie stands.

Les aménagements du stand doivent être terminés au moment de la visite de la commission de sécurité, soit le jeudi 25 juillet 2019 à partir de 9h00.

Sur chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de ce contrôle et doit pouvoir communiquer tous renseignements concernant les installations et les matériaux, les appareils devront être en état de marche.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fermeture du stand ordonnée par la Commission de Sécurité pour inobservation des règlements.

DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VIGIPIRATE, L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE CONTRÔLER LES VÉHICULES A L'ENTRÉE ET A LA SORTIE DU FESTIVAL

**Jours de Festival :** les 25, 26 et 27 Juillet 2019

Le Jeudi 25 juillet 2019 à 9h00 : Contrôle de la commission de sécurité officielle

## Horaires d'approvisionnement des stands

L'approvisionnement des stands se fera aux horaires suivants :

Jeudi 25 juillet 2019 : 9h00 - 13h00

Vendredi 26 juillet 2019 : 9h00 - 13h00

Samedi 27 juillet 2019 : 9h00 - 13h00

Pendant ces horaires les exposants devront décharger/charger leur véhicules de leurs marchandises et évacuer ceux-ci dans les plus brefs délais sur les parkings prévus à cet effet afin de ne pas obstruer les voies de circulation et de secours du site.

En dehors de ces créneaux horaires, toute circulation de véhicules est formellement interdite dans l'enceinte du Festival.

## Horaires d'ouverture et de fermeture des stands

Les stands seront ouverts au public pendant l'ouverture des portes du Festival soit :

Jeudi 25 juillet 2019 : 18h00 - 3h00

Vendredi 26 juillet 2019 : 18h00 - 3h00

Samedi 27 juillet 2019 : 18h00 - 3h00

Après chaque fin de soirée il est expressément demandé aux exploitants de stands de ranger et sécuriser leurs stands, d'évacuer leurs déchets sur les lieux de collectes qui leur seront indiqués et d'évacuer le site du Festival avant 3h00.

## Démontage

Dimanche 28 juillet 2019 : 3h00 - 5h00 ou 9h00 - 15h00

Les stands pourront être démontés après le dernier concert selon l'autorisation du responsable de la sécurité et le régisseur général ET le dimanche 28 juillet 2019 de 9h00 à 15h00. Les espaces devront être débarrassés de toutes marchandises ou déchets et laissés propres. En cas de départ sans état des lieux avec la régie stands, la caution ne sera pas restituée.

## Hébergement

Les exposants qui le souhaitent peuvent accéder gratuitement à un emplacement au camping. Merci de nous le faire savoir le jour de votre arrivée.

**Il est interdit aux exposants de dormir sur le site.** Aucune tente, aucun couchage sous stands ne sera toléré. Nous vous invitons à prendre contact avec les hébergements locaux en amont du Festival. Compte tenu que les véhicules aménagés ne peuvent pas accéder au camping du Festival, il est très fortement recommandé aux exposants qui en possèdent un de faire une demande expresse de stationnement sur le parking-exposants prévu à cet effet.

## Sécurité Incendie

### Extincteur

Un extincteur adapté à l'activité du stand et aux risques engendrés devra être installé par l'exposant/marchand et ce quelque-soit son activité.

Cet extincteur devra avoir été vérifié dans les 12 mois précédant la manifestation et être installé de façon visible et accessible.

**Nature et type d'extincteurs :**

**Vêtements, bois : Eau pulvérisée ou poudre de type A**

**Huile, hydrocarbure, gaz : Poudre de type ABC**

Lors de la visite technique d'ouverture du Festival, le preneur devra présenter un extincteur approprié à son activité, en état de marche. La commission de sécurité pourra, le cas échéant, fermer le stand en cas de non-respect.

## Cuisson et source de chaleur

Les sources de chaleur (gaz, électrique ou grill) devront être éloignées physiquement d'un mètre minimum du public. De même les appareils de cuisson (kebabs, crêpières, ...) devront être placés à l'intérieur du stand et munis d'une vitre de protection.

## Stock de gaz

Aucune bouteille de gaz non raccordée à un élément d'utilisation n'est autorisée sur le site. Seules les bouteilles d'une capacité maximum de 13 Kg sont autorisées si elles sont branchées. Les bouteilles en service doivent être placées hors d'atteinte du public et protégées contre les chocs. Les tuyaux d'alimentation en gaz devront être en cours de validité.

## Electricité

Le preneur s'engage à ce que ses appareils électriques soient conformes aux normes et autorise le personnel du Festival à effectuer toutes les vérifications nécessaires.

Il sera fourni forfaitairement dans chaque stand une puissance électrique comme suit :

Stands de restauration 3m linéaire : **I=16A (P=3,5kW)**

Stands de restauration 6m linéaire : **I=32A (P=7kW)**

Stands artisanat 3m et 6m **I=5A (P=1,2kW)**

Food truck : **I=16A (P=3,5kW)**

Pour tout supplément de puissance, une plus-value sera appliquée comme suit :

**1x 16A soit 3.5kW : 100 € TTC**

**1x 32A soit 7kW : 175 € TTC**

Pour les demandes spécifiques de forte puissance : étude et prix en fonction de la demande

Le détail précis des puissances des appareils utilisés devra nous parvenir en même temps que la demande d'inscription.

Merci également de nous faire parvenir le dossier technique du stand et/ou du foodtruck.

## Sécurité électrique

L'appareillage électrique utilisé devra être conforme aux normes et règlements en vigueur :

- > Aucun câble volant n'est autorisé.
- > Les installations électriques ne doivent pas gêner la circulation du public et doivent être hors de portée du public.
- > En cas d'installation de forte puissance, l'installation devra disposer d'un bouton d'arrêt d'urgence.
- > Les tableaux électriques doivent être fixés solidement à la structure.

## Restrictions

- Les animaux sont interdits sur le festival
- Les charges électriques utilisées seront contrôlées régulièrement durant le festival. En cas de surconsommation, le Festival s'autorise à couper l'alimentation du stand concerné.
- La consommation de stupéfiants ou de tout autre produit illicite est interdite sur le festival conformément aux lois Françaises en vigueur
- Les bouteilles en verre sont strictement interdites sur le festival (bouteilles en plastiques autorisées)
- Le gestion des déchets sera de la responsabilité du loueur. Le tri sélectif devra être respecté, les poubelles devront être évacuées dans les bennes prévues à cet effet.

## Respect du règlement

A défaut pour le preneur de satisfaire aux conditions de la présente réglementation, qui sont toutes considérées de rigueur, le bailleur pourra procéder à la fermeture du stand et interdire au preneur l'accès au site de la manifestation, sans aucun dédommagement, six (6) heures après une mise en demeure de se conformer à ses obligations.

Les stands devront respecter strictement les spécificités et contraintes techniques énoncées ci-dessous.

Le futur occupant prendra l'espace mis à disposition dans l'état où il se trouve, sans aucun recours possible contre le Festival et sans que celui-ci puisse être astreint, pendant toute la durée de la convention, à exécuter des réparations ou travaux.

Le futur occupant reconnaît par avance que le lieu mis à disposition se trouve en bon état de fonctionnement, de propreté et d'entretien.

**Ce cahier des charges spécifique vient en complément du règlement intérieur du festival.**

## Aide

Comment connaître ma consommation électrique ?

- Regardez sous vos équipements électriques, une puissance en Watt est indiquée, additionnez-les tous et vous obtiendrez votre consommation totale.
- Si seulement l'ampérage A est indiqué :  $P(W) = U(V) \times I(A)$  multipliez l'ampérage A par 230 Volt vous obtiendrez la puissance en Watt

Comment contacter directement le responsable des stands ?

- Toutes les communications se font par mail, n'hésitez pas à en envoyer, en cas de besoin nous vous contacterons par téléphone. [stand@bagnols-reggae-festival.com](mailto:stand@bagnols-reggae-festival.com)
- Le numéro de téléphone de votre contact-stands sera communiqué quelques jours avant le Festival.